ACADÉMIE DE NICE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALE
GRASSE - Ecole St Exupéry

ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025
DEMANDE D'ENTRÉE EN CE1

Cette classe est ouverte aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire.

Les dossiers complets sont à déposer en format papier
avant le 12 avril 2024, délai de rigueur à l'école St Exupéry

COURRIEL : ecole.0060262C@ac-nice.fr

Signalé : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- avoir participé aux procédures d'admission musicales,
- avoir été retenu par la commission qui se réunira le 13 juin 2024.

Les résultats individuels seront communiqués après la commission à chaque famille.

Les procédures d'admission en classe à horaires aménagés musicale
se dérouleront à l'Ecole Saint-Exupéry

JEUDI 13 JUIN 2024 (à partir de 10h)
en participant aux séances d'observation d'activités musicales.

Une réunion d'information,
à laquelle la PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE LÉGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE, aura lieu **à l'école Mardi 19 mars à 17h30**

CONVOCATION

L'élève (nom – prénom) ……

né(e) le …… est convoqué le **Jeudi 13 juin 2024**

à …… à l'école Saint-Exupéry, pour participer aux séances d'observation d'activités musicales en vue de son admission en classes à horaires aménagés musicales.

Tout élève qui ne se présentera pas à cette convocation verra sa candidature rejetée.

Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Éducation Musicale / Mission Musique / DSDEN 06
53 avenue Cap de Croix – 06001 Nice Cedex 1
COURRIEL : cpdem3.ia06@ac-nice.fr helene.raynaud@ac-nice.fr / tel : 04 93 72 64 59

ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

Inspection de l'Éducation Nationale - Circonscription de Grasse
Boulevard Antoine Maure
06130 GRASSE
Tel. : 04.93.36.11.92
ien-06.grasse@ac-nice.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CE1

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'**école St Exupéry**

……

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit·e l'élève actuellement : ……

Adresse de cette école : ……

……

Nom de l'élève : ……

Prénom de l'élève :……

Féminin ☐ Masculin ☐

Date de naissance :……

Adresse : ……

……

Classe de l'année en cours : ☐

Classe prévue à la prochaine rentrée : ☐

Représentant légal 1 : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : ……

Prénom : ……

Profession : ……

Adresse postale : ……

……

Courriel : ……

Téléphone : ……

ET

Représentant légal 2 : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom :……

Prénom :……

Profession :……

Adresse postale :……

……

Courriel :……

Téléphone :…… ……

DOSSIER DE CANDIDATURE

- **Avant le 12 avril 2024**, déposer le dossier de candidature à l'école St Exupéry, accompagné d'une **enveloppe timbrée à l'adresse des parents**

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations et de convocation
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1er bulletin du LSU de l'année 2023-2024**

Au retour du dossier complet, votre horaire de convocation vous sera communiqué.

SCOLARISATION DES ÉLÈVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Saint-Exupéry, proche du Conservatoire de Grasse, 6 Rue du Saut 06130 Grasse.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est gérée par l'Inspection de Grasse dont dépend l'école Saint-Exupéry en partenariat avec le Conservatoire de Grasse.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Grasse est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Grasse sa propre contribution.

ENTRÉE EN CE1

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement…)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.

ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

SITUATION SCOLAIRE AU CP

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Élève : …………………………………………….......

Avis de l'enseignant du CP (1er /2ème trimestre) **à la date du** : ....

Cocher les cases correspondantes :

	Acquis	**En cours d'acquisition**	**Non acquis**
Autonomie dans les apprentissages			
Comportement			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en **Français** (à l'oral, en lecture et en écriture)			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en **Mathématiques** (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer)			
Capacité d'**écoute** et de **concentration**			
Rythme de travail			
Appétence et **implication** en Éducation Musicale à l'école			

Implication de la famille dans le suivi scolaire :

……………………………………………………………………………………..…………………

Commentaires et remarques ou difficultés éventuelles :

…………………...………………………………………………………………………….................

……………………………………………………………………………………………………….

▪▪▪

Avis du directeur ou de la directrice sur l'orientation en classe CHAM demandée

…………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………

Tampon de l'école d'origine, signature du directeur ou de la directrice, date.

Organisation de la séance d'observation du Jeudi 13 juin 2024 :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Saint-Exupéry.
Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

- leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés
- leur capacité de concentration
- leur engagement individuel dans l'activité menée
- leurs aptitudes musicales :
  - Capacité à percevoir la pulsation
  - Capacité à reproduire un rythme simple
  - Engagement vocal
  - Engagement corporel

CHARTE D'ENGAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DES CHAM

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à :

- Respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation.
- Poursuivre la scolarité en CHAM dans son intégralité (du CE1 au CM2).
- Fournir un travail personnel quotidien dans les 3 disciplines : pratique instrumentale, formation musicale, chant choral).
- Acquérir dès la rentrée un instrument sur les conseils du professeur (achat ou location).

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :